

AIDES 2022 A LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Quelles sont les aides qui existent en 2022 pour financer les travaux de rénovation énergétique de son logement à Faucon-Du-Caire ?

- MaPrimeRénov : cette aide est versée par l'Etat sous forme de prime à la fin des travaux, ce qui représente une amélioration par rapport à l'ancien système de crédit d'impôt qui a existé jusqu'en 2020 (CITE).
- Primes Energie CEE : les [primes CEE](#) sont les aides financées par le privé, c'est-à-dire les entreprises commercialisant des énergies émettrices de gaz à effet de serre (principe du pollueur-payeur).
- MaPrimeRenov Sérénité : destinée aux revenus modestes et très modestes, cette aide a pour objectif d'encourager les rénovations globales des logements.
- Prêt Avance Rénovation : la somme empruntée pourra être remboursée lors de la vente du bien ou à sa succession, les intérêts pouvant quant à eux être remboursés in fine ou en amont, progressivement.
- Eco-PTZ : ce prêt à taux zéro est accordé pour des travaux de rénovation thermique. Le 1er janvier 2022, son plafond a été relevé à 50 000 €.

Ces aides concernent l'ensemble des types de travaux de rénovation énergétique, notamment ceux d'isolation des murs et des sols, de remplacement d'équipement de chauffage et de ventilation. Tous les types de revenus y sont éligibles par dégressivité en fonction de paliers hormis MaPrimeRenov Sérénité.

Vous pouvez également retrouver les différentes aides à l'[installation de panneaux solaires](#).

Pour toucher ces aides, les travaux doivent avoir été effectués par des [entreprises labellisées RGE](#) (reconnues garantes pour l'environnement). Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site de l'ADEME, d'Hello Watt ou de [France Renov](#).